



TOURNOI ANDRE PERRIER
Tournoi National
Organisé par le TT Saint Jeannais (Cat. B)

HOMOLOGATION N° XX-XX/XX

2 Gymnases – 40 tables - Gestion informatisée

RÈGLEMENT

Article 1 : Tableaux et dotations

Tableaux samedi 31/10/2026	Fin du pointage	Début Tableau	Vainqueur	Finaliste	½ Finaliste	¼ Finaliste
A – NC à 1499pts	7h45	8h00	90 €	40 €	20 €	10 €
B - NC à 599pts	8h15	8h30	30 €	10 €	7 €	5 €
C - NC à 1899pts	8h45	9h00	150 €	70 €	30 €	15 €
D - NC à 1299pts	9h45	10h00	70 €	30 €	15 €	10 €
E - NC à 899pts	10h45	11h00	40 €	15 €	8 €	5 €
F - NC à 1699pts	11h45	12h00	120 €	50 €	25 €	12 €
G – Toutes séries	12h45	13h00	700 €	300 €	100 €	25 €
H - NC à 1099pts	13h45	14h00	50 €	20 €	10 €	7 €
I – Féminines	14h45	15h00	100 €	45 €	20 €	10 €
J - NC à 2199pts	14h45	15h00	250 €	100 €	40 €	15 €

Tous les tableaux seront primés exclusivement en chèques bancaires. Dotation du tableau féminin garantie sans minimum d'inscrites

Article 2 : Ce tournoi National est réservé aux **joueurs(euses) licenciés(ées) à la F.F.T.T sauf aux poussins.**

Les résultats (poules + tableaux) seront pris en compte par la fédération pour le calcul des classements.

Article 3 : Les rencontres se dérouleront sur **40 tables** suivant les règles générales de la F.F.T.T.
Une liste des inscrits sera mise à jour régulièrement sur notre site **<http://ttsj.fr/>**

Article 4 : Dans chaque tableau, des **poules de 3 joueurs** seront organisées avec **2 qualifiés(ées)** par poule, suivies de rencontres à **élimination directe**.
Chaque tableau sera limité à 96 joueurs maximum. **Seul le paiement à l'inscription garantit la participation.**

Article 5 : Toutes les parties se joueront au meilleur des **5 manches de 11 points**.

Article 6 : Les dames sont admises dans tous les tableaux au classement équivalent de la F.F.T.T.

Article 7 : Le **pointage** devra se faire au moins **15 minutes** avant l'horaire de début du tableau. Les joueurs inscrits à l'avance mais non pointés **15 minutes** avant l'horaire de début du tableau seront scratchés pour le tableau.

Article 8 : Afin d'assurer une gestion rigoureuse de cette compétition, nous demandons aux joueurs, joueuses de respecter les horaires. Un joueur sera scratché d'un tableau **10 min** après le premier rappel de son nom dans ce tableau.

Article 9 : Le **tirage au sort** aura lieu en public, **15 minutes avant le début de chaque tableau.**

- Article 10 : Dès la fin de la partie, les joueurs devront se présenter à la table du juge arbitre pour rendre la feuille de résultat. **Le perdant sera éventuellement sollicité pour arbitrer la partie suivante immédiate.** Aucun refus d'arbitrage ne pourra être toléré, sous peine d'exclusion définitive de la compétition.
- Article 11 : Les **droits d'engagement** sont fixés à **9 €** par joueur pour un tableau, **17 €** pour 2 tableaux et **24 €** pour 3 tableaux si inscription du joueur avant le **vendredi 30 octobre 2026 à 18h00**. Les engagements sont **limités à 3 tableaux**. Il est impossible de s'engager à la fois dans les tableaux A et B ou B et C.
- Article 12 : Le juge arbitrage du tournoi sera assuré par Sylvain Ferriere, Nathalie Paravy et Richard Drevon (JA3). Le juge-arbitre se réserve le droit de refuser toute **inscription sur place**. En cas d'acceptation, celle-ci sera **majorée de 1 €** par tableau.
- Article 13 : Les **inscriptions** devront être effectuées au plus tard le **vendredi 30 octobre 2026 à 18h00** :
- **Directement sur le site www.ttsj.fr avec paiement Internet. Seule cette solution garantit une place dans les tableaux le jour du tournoi.**
 - soit par mail : tournoi@ttsj.fr
 - soit par téléphone au 06 86 51 97 28
- Article 14 : Seuls pourront prendre part au tournoi les joueurs(euses) dont les licences seront validées (26/27) ou en mesure de prouver leur licenciation pour la saison 2026/2027. Tous les participants au tournoi devront présenter au juge-arbitre un document officiel (voir article II.606.2) permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical. Si la mention « certificat médical présenté » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer. Si la mention « ni entraînement ni compétition » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant, en cours de validité. S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer. Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un de ces moyens : attestation de licence personnelle au format PDF, attestation de licence collective au format PDF, accès internet à l'adresse [http ;//fftt.com/licence](http://fftt.com/licence), accès à la base de données fédérale à l'adresse <http://spid.fftt.com/home.do>
- Article 15 : Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- Article 16 : Une **buvette** avec sandwichs et boissons sera à la disposition des joueurs.
- Article 17 : Une tenue sportive sera de rigueur. Le tournoi se déroulera avec des balles en plastique. Les balles seront fournies par les joueurs qui se mettront d'accord sur la marque. En cas de désaccord entre les joueurs au sujet de la marque de la balle, une balle sera fournie par les organisateurs et sera rendue en fin de match pour comptabilisation de la partie.
- Article 18 : Il est rappelé aux joueurs que l'usage de **Boost**, de la **Colle rapide**, de **Revêtements à picots modifiés** ou hors liste autorisée, est **interdit**, notamment par le paragraphe 2.4.7 des Règles du Jeu FFTT : « *le revêtement de la raquette doit être utilisé sans aucun traitement physique, chimique ou autre* ». Aucun manquement à ces règles ne sera accepté et il en va de la responsabilité de chacun de les respecter pour une pratique équitable entre Tous. La ligue se réserve le droit de faire procéder à des contrôles de raquettes lors de ce tournoi et les organisateurs ne pourront s'y opposer. Nous rappelons enfin que pour le non-respect de l'une ou plusieurs règles propres à l'exécution d'un service, un point doit être attribué au Relanceur (§ 2.6). Pour consulter les règles du jeu : http://www.fftt.com/reglements/regles_jeu.htm.

-Article 19 : Les **coupes** individuelles seront **acquises définitivement**.

Article 20 : Tous les tableaux seront primés **exclusivement en chèques**.
Tous les tableaux seront primés à partir des quarts de finale. Si le nombre d'engagés dans un tableau est inférieur à 32, la dotation des ¼ de finalistes de ce tableau sera supprimée (sauf tableau Féminines dont la dotation annoncée est garantie).

Article 21 : **En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée**, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Article 22 : Le comité d'organisation se réserve le droit de prendre toutes les décisions nécessaires à la bonne marche du tournoi. **Tout engagement entraînera l'acceptation du présent règlement**, celui-ci sera affiché dans la salle.



Richard DREVON
491 Route des Alpes
38440 Meyrieu les Etangs
Tél : 06-62-52-75-00

Fédération Française de Tennis de Table
3 rue Dieudonné Costes
BP40348
75625 PARIS CEDEX 13

Objet : Attestation de juge-arbitrage tournoi TT ST JEANNAIS

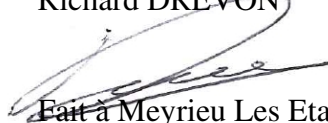
Madame, Monsieur,

Je certifie par la présente prendre en charge le juge-arbitrage du tournoi du TT ST JEANNAIS (01380136) qui se déroulera le samedi 31 octobre 2026.

Je certifie d'autre part être JA3 en activité et être en possession d'une licence dirigeant n°3817349.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations

Richard DREVON



Fait à Meyrieu Les Etangs le 19/07/2026